PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

Nombre des conseillers :
en exercice : 27
présents : 18
votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2025
Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. MACAIRE. Mme MOREAU. M. GIRERD-POTIN. Mmes GAUTHIER. GROS. GRATRÉAUX. MARTIN. NOWAK. SOLNON. MM. CLÉMENT. DALLARD. GROS. TALPIN.
Absents ou excusés : M. BURGER. Mmes CARUSO-LOPEZ. COUTET. MM. MONIN-VEYRET. PIOLAT. ROGNARD. TOURNIÉ.
Avec procuration : M. BRICOUT à M. ROSET. Mme GILIBERT à Mme CHASTAGNARET.
Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

////

1/ Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- nomme Mme Martine CHASTAGNARET pour remplir les fonctions de secrétaire.

En préambule, M. le Maire excuse M. Nicolas MONIN-VEYRET.

2/ Adoption du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2025, ne donnant lieu à aucune observation, est adopté à l'unanimité.

3/ Compte de gestion 2024 - Budget principal de la Commune d'Heyrieux

M. le Maire présente le compte de gestion 2024 dressé par Mme le Receveur Municipal.

Après avoir constaté la stricte conformité du compte de gestion 2024 du budget communal avec le compte administratif, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget principal de la Commune d'Heyrieux, établi par Mme le Receveur Municipal.

4/ Compte de gestion 2024 - Budget annexe du service de l'eau potable

M. le Maire présente le compte de gestion 2024 de l'eau potable dressé par Mme le Receveur Municipal.

Après avoir constaté la stricte conformité du compte de gestion 2024 du service de l'eau potable avec le compte administratif, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion de l'exercice 2024 du service de l'eau potable établi par Mme le Receveur Municipal.

5/ Compte de gestion 2024 - Budget annexe du service de l'assainissement

M. le Maire présente le compte de gestion 2024 du service de l'assainissement dressé par Mme le Receveur Municipal.

Après avoir constaté la stricte conformité du compte de gestion 2024 du service de l'assainissement avec le compte administratif, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion de l'exercice 2024 du service de l'assainissement établi par M. le Receveur Municipal.

Arrivée de Christiane GILIBERT à 19 h 10.

6/ Compte administratif 2024 de la Commune d'Heyrieux

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2024 résumé ainsi qu'il suit :

		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2024 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	3 732 789.45	4 795 180.45	
	Section d'investissement	2 382 021.36	2 048 246.24	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Report en section de fonctionnement (002)		549 999.45	
	Report en section d'investissement (001)		136 325.69	
		=	=	
RESULTAT EXERCICE 2024	Section fonctionnement	3 732 789.45	5 345 179.90	1 612 390.45
	Section Investissement	2 382 021.36	2 184 571.93	- 197 449.43
	TOTAL 2023	6 114 810.81	7 529 751.83	1 414 941.02
RESTE A REALISER A REPORTER EN 2025	Section de fonctionnement	0.00	0.00	
	Section d'investissement	489 898.51	0.00	
	Total des restes à réaliser	489 898.51	0.00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 732 789.45	5 345 179.90	
	Section d'investissement	2 871 919.87	2 184 571.93	
	TOTAL CUMULE	6 604 709.32	7 529 751.83	

Après que M. le Maire se fut retiré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- approuve le Compte Administratif 2024.

7/ Compte administratif 2024 du service de l'eau de la Commune d'Heyrieux

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2024 du service de l'eau résumé ainsi qu'il suit :

		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2024 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	35 243.19	73 796.38	
	Section d'investissement	491.23	35 237.76	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Report en section de fonctionnement (002)		7 644.72	
	Report en section d'investissement (001)		112 331.50	
		=	=	
RESULTAT EXERCICE 2024	Section fonctionnement	35 243.19	81 441.10	46 197.91
	Section Investissement	491.23	147 569.26	147 078.03
	TOTAL 2023	35 734.42	229 010.36	193 276.94
RESTE A REALISER A REPORTER EN 2025	Section de fonctionnement	0.00	0.00	
	Section d'investissement	147 131.50	0.00	
	Total des restes à réaliser	147 131.50	0.00	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	35 243.19	81 441.10
	Section d'investissement	147 622.73	147 569.26
	TOTAL CUMULE	182 865.92	229 010.36

Après que M. le Maire se fut retiré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve le Compte Administratif 2024 du service de l'eau potable.

8/ Compte administratif 2024 du service de l'assainissement de la Commune d'Heyrieux

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2024 du service de l'assainissement résumé ainsi qu'il suit :

		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2024 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	443 910.19	568 779.70	
	Section d'investissement	144 267.17	127 087.62	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Report en section de fonctionnement (002)	25 124.49	25 124.49	
	Report en section d'investissement (001)	0.00	690 403.57	
		=	=	
RESULTAT EXERCICE 2024	Section fonctionnement	469 034.68	593 904.19	124 869.51
	Section Investissement	144 267.17	817 491.19	673 224.02
	TOTAL 2023	613 301.85	1 411 395.38	798 093.53

RESTE A REALISER A REPORTER EN 2025	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	673 218.40	0.00
	Total des restes à réaliser	673 218.40	0.00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	469 037.68	593 904.19
	Section d'investissement	817 485.57	817 491.19
	TOTAL CUMULE	1 286 523.25	1 411 395.38

Après que M. le Maire se fut retiré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve le Compte Administratif 2024 du service de l'assainissement.

9/ Rapport sur les orientations budgétaires

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « Notre », un rapport résumant les principales orientations budgétaires (ROB) est transmis par courriel.

Le rapport d'orientations budgétaires doit permettre d'instaurer un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

M. le Maire annonce un report possible des travaux du giratoire, il attend une information officielle du Département. En effet, ces travaux risquent d'être décalés en 2026 pour des raisons budgétaires du Département. Dans ce cas, les travaux de l'avenue du 19 mars pourront être réalisés sans arrêt à condition que cette voirie soit déclassée en voie communale. Le 1er pont de la déviation devra être détruit cette année afin de permettre le passage de convois exceptionnels sur la voie.

Bruno CLEMENT demande si le report des travaux du giratoire aura un impact sur les travaux de construction d'Intermarché et Bricomarché.

M. le Maire répond que les travaux seront réalisés en même temps que ceux du giratoire. Si les travaux d'Intermarché et Bricomarché auraient débuté, le Conseil Départemental aura effectué les travaux du giratoire plus tôt.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- prend acte des orientations budgétaires présentées ;
- approuve le rapport d'orientations budgétaires 2025.

10/ Tarifs Municipaux : Remplacement de badge accès

Par délibération n° 29-2013 en date du 27 mars 2013, le Conseil Municipal a fixé le tarif de remplacement d'un badge égaré, ainsi qu'il suit :

☞ 10 € pour le remplacement d'un badge égaré.

Sur proposition et avis favorable de la Commission Finances réunie le 11 février 2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le montant de remplacement d'un badge égaré à compter du 1er mars 2025, ainsi qu'il suit :

☞ 20 € pour le remplacement d'un badge égaré.

11/ Tarifs Municipaux : Caution pour les jardins municipaux

Par délibération n° 46-2021 en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal a fixé le tarif de caution pour la clef, ainsi qu'il suit :

☞ 20 € pour la caution pour la clef.

Michel REVEYRAND demande si le chèque de caution sera encaissé.
M. le Maire répond par l'affirmatif et que des facilités de paiement pourront être mises en place pour les personnes en difficulté.

Sur proposition et avis favorable de la Commission Finances réunie le 11 février 2025 suite à la réhabilitation des jardins municipaux et l'installation d'un abri de jardin sur chaque parcelle,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le montant de caution des jardins municipaux à compter du 1er mars 2025, ainsi qu'il suit :

☞ 200 € pour la caution d'un jardin municipal

☞ 20 € pour le remplacement d'une clef égarée.

12/ Tarifs Municipaux : Piscine municipale

Par délibération n° 41-2021 en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal a fixé les tarifs d'entrée à la piscine municipale, ainsi qu'il suit :

☞ Personnes non domiciliées à Heyrieux : 7,50 €.

Sur proposition et avis favorable de la Commission Finances réunie le 11 février 2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le tarif d'entrée à la piscine municipale, ainsi qu'il suit :

☞ Personnes non domiciliées à Heyrieux : 8,00 €.

INFORMATIONS

- **Par décision en date du 1er janvier 2025**, a été autorisée la fin à la régie n° 90 – délivrance de photocopies, extraits de matrice cadastrale et encaissement du produit de la vente des badges à compter du 31 décembre 2024. Les fonctions du régisseur pour cette dernière ont pris fin à compter du 31 décembre 2024.
- **Par décision en date du 17 janvier 2025**, a été autorisée la signature de la convention de mise à disposition à titre gracieux des bungalows n°5 et 6 sis 65 chemin de Rajat entre la Commune d'Heyrieux et COLL'In Communauté pour les besoins du Service Enfance/Jeunesse du Pôle Vie Sociale communautaire ; la convention est conclue pour une durée de dix ans et prend effet à compter du 16 janvier 2025.
- **Par décision en date du 21 janvier 2025**, a été autorisée la signature de la convention entre la Commune d'Heyrieux et l'association JAH Tennis pour la mise à disposition d'un cours de tennis couvert, sis 65 Chemin de Rajat au sein du complexe sportif Lucien Tardy à Heyrieux ; la convention consentie à titre gratuit prend effet le 1er février 2025, est conclue pour une durée d'un an et se reconduira tacitement d'année en année.

La séance est levée à 19 h 45.

La prochaine reunion du Conseil Municipal aura lieu le 1er avril 2025.

Le Maire

MAIRIE D'HEYRIEUX 38 (Isère)

Daniel ANGONIN

La Secrétaire de séance

Martine CHASTAGNARET